

Communication

Pour une réhabilitation de la psychiatrie médico-légale

For a rehabilitation of forensic psychiatry

J.-L. Senon

*Psychiatre des Hôpitaux, Professeur des Universités, Faculté de Médecine et Institut de Sciences criminelles,
Université de Poitiers, CHHL et CHU, 86021 Poitiers, France*

Disponible sur internet le 27 octobre 2005

À travers des drames récents, la psychiatrie publique française ouvre douloureusement les yeux sur la violence des malades qu'elle prend en charge. Le drame de Pau qui a fait deux victimes dans une équipe de soins, puis celui de Saint-Venant où un patient a donné la mort à un autre malade, nous ont cruellement rappelé que la maladie mentale peut toujours être à l'origine de passage à l'acte médico-légal, et ce en dépit des progrès indéniables qu'a connus la thérapeutique psychiatrique depuis un demi-siècle.

À une époque où toutes les sociétés occidentales sont envahies par un fort sentiment d'insécurité, le danger est grand de stigmatiser le malade mental en assimilant folie et crime, et les professionnels de psychiatrie se doivent de rappeler que les malades mentaux sont, avant tout, les victimes de violences dans une société de plus en plus dure pour ses membres. Plus que d'autres, ils sont soumis à une précarisation ou à une marginalisation grandissante dans une période de régression économique et de sous-emploi. De même, ils sont exposés aux addictions qui multiplient les risques de passage à l'acte. Pour autant, alors que le modèle ambulatoire des soins se généralise et que les moyens accordés à la psychiatrie se réduisent dans tous les pays occidentaux, il nous faut renouer de façon rigoureuse avec une clinique médico-légale qui nous donne les moyens de prévenir et de prendre en charge ces

patients qui peuvent faire preuve de violence. Sans hypocrisie, il s'agit aussi de se donner, par la loi, les moyens d'administrer des soins sous la contrainte. Cela passe par une réhabilitation de la clinique médico-légale mais aussi par le maintien de moyens institutionnels permettant de contenir le patient aux moments critiques. Dans un modèle ambulatoire de la psychiatrie publique, se pose plus que jamais le problème de la rupture des soins et des moyens que se donnent les soignants pour maintenir durablement une alliance thérapeutique en particulier dans les phases précoces de la maladie.

La Société Médico-Psychologique a accordé depuis sa création une importance particulière à la clinique médico-légale. Elle a eu une action déterminante dans l'évolution législative et réglementaire depuis la loi de 1838 et, à l'époque de Baillarger, elle donnait une place importante à l'expertise psychiatrique pénale qui faisait l'objet, à chacune de ses séances, de discussion de cas cliniques. Face à l'émoi actuel, la Société médico-Psychologique a tenu à nourrir sans délai le débat clinique et thérapeutique avec deux sessions consacrées à la psychiatrie médico-légale. Outre les professionnels de notre pays, elle s'est élargie à une confrontation francophone avec des contributions suisses, belges et québécoises nourries par une pratique dont la richesse n'a d'égal que la rigueur.

Adresse e-mail : jean.louis.senon@wanadoo.fr (J.-L. Senon).